

TPE - PME : comment dépasser le mur de la trésorerie post-crise ?



ARBEN BORA

Président d'Auxiga, leader européen du gage sur stocks

Allongement des délais de paiement, augmentation des besoins en fonds de roulement, accroissement de la dette de trésorerie... après le risque d'insolvabilité, les TPE et PME françaises font désormais face à celui de l'illiquidité. Plusieurs solutions existent pour dépasser le mur de la trésorerie qui se dresse devant elles. Parmi elles, le gage sur stocks, rendu plus pertinent encore par la récente réforme du droit des sûretés, est un outil à utiliser plus fréquemment.

Des besoins de liquidité estimés à plusieurs dizaines de milliards d'euros

En France, 30% des TPE et 45% des PME ont souscrit un prêt garanti par l'Etat (PGE), consommés à 50%, principalement pour honorer des dettes fournisseurs et d'affacturage à court-terme. D'après le dernier rapport du Conseil d'Analyse Economique, la situation bancaire des TPE-PME s'est améliorée : les risques de faillites et d'insolvabilité sont limités et le mur de la dette est derrière nous.

Mais ils laissent place au mur de la trésorerie et aux risques d'illiquidité : la dette de trésorerie représente désormais 44% de la dette bancaire des TPE et 52% de celle des PME contre respectivement 9% et 19% avant la crise sanitaire. La situation de trésorerie des TPE-PME s'est donc détériorée et les entreprises font face à d'importants besoins de liquidité

à court terme. Prenons en pour preuve deux chiffres récemment publiés :

1. L'allongement des délais de paiement représente un déficit de 19 milliards d'euros de trésorerie pour les TPE-PME, dû aux retards de paiement, estimés à 13 jours par le dernier rapport de l'Observatoire des délais de paiement de la Banque de France.
2. L'augmentation de 31 milliards d'euros des besoins en fonds de roulement (BFR) des TPE-PME, soit une augmentation de 6 jours d'après une étude d'Euler Hermès, due au fort rebond de la demande, à l'augmentation des coûts des matières premières, et aux charges salariales.

Le gage sur stock : une solution de financement à court-terme

Si le Ministre Alain Griset a annoncé l'accélération de la dématérialisation des factures pour réduire les retards de paiement à moins de 10 jours, il est cependant urgent de trouver des solutions de financement à court terme complémentaires pour les TPE-PME. L'affacturage - déjà sur-mobilisé et très coûteux pour les TPE-PME en raison des risques d'impayés - offre peu de levier de financement supplémentaire.

Une solution de financement à court-terme n'a pas encore atteint tout son potentiel : le gage sur stocks, sous-

mobilisé notamment en raison de la difficulté supposée des banques à évaluer et à contrôler les stocks. Sans tierce-partie en charge de l'évaluation et du contrôle des stocks, le taux de financement par gage est compris entre 40% et 60%. Il atteint en revanche entre 80% et 90% avec une tierce-partie ! C'est le rôle, par exemple, d'Auxiga, leader européen dans le domaine. Sur les 700 milliards d'euros de stocks des entreprises françaises, seuls 3 milliards sont gagés pour un encours de prêt de 2,5 milliards d'euros. Même en formulant l'hypothèse basse selon laquelle seulement 50% des stocks seraient gageables, ils représenteraient un potentiel de financement d'à minima 140 milliards d'euros sans tierce-partie et de plus de 300 milliards d'euros avec tierce-partie.

Ce potentiel de financement permettrait donc de couvrir non seulement les besoins de liquidité immédiats mais également de soutenir la relance et la croissance des entreprises françaises. La récente ordonnance du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés dans le cadre de la loi PACTE a modernisé et simplifié cet outil en élargissant l'assiette du gage et en étendant le principe de substitution des objets gagés, offrant ainsi plus de flexibilité aux entreprises. Le gage est sans aucun doute une réserve de valeur à exploiter pour dépasser le mur de la trésorerie des TPE-PME. ■

